



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 7 novembre 2016

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Culture relative au Musée de la Police Grand-Ducale.

L'ancien centre technique de la Gendarmerie, sis à Luxembourg-Verlorenkost, 1, rue Marie et Pierre Curie, dont l'immeuble date de 1954, sert encore aujourd'hui de lieu de collection de vieux objets d'équipement matériel et vestimentaire de la Gendarmerie et de la Police Grand-Ducale, et constitue par conséquent un témoin de l'histoire et du patrimoine des forces de l'ordre nationales.

L'association « Le Musée de la Police Grand-Ducale », s'engageant en faveur de cette collection, avait sollicité via courrier l'ancienne Ministre de la Culture afin de voir l'immeuble classé. Une réponse est toujours attendue à ce jour.

Par ailleurs, il semblerait que l'immeuble en question soit confronté à des problèmes techniques, dont un dysfonctionnement de la centrale de chauffage. Or, sachant que les périodes froides et humides sont imminentes, les objets risquent de subir des dommages irréversibles.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Culture :

- Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur l'état actuel de la demande de classement de l'immeuble dont il est question ?
- Monsieur le Ministre peut-il confirmer qu'il est prévu de classer l'immeuble en question en tant que monument national respectivement de l'inscrire à l'inventaire supplémentaire ? Dans la négative, quelles en sont les raisons ?
- Monsieur le Ministre peut-il, le cas échéant, affirmer que l'immeuble sera rénové et les installations réparées et m'indiquer qui en supportera les coûts ?
- En tout état de cause, Monsieur le Ministre partage-t-il l'avis que les objets collectionnés par ladite association devraient être conservés de manière sûre et durable ?
- En cas de réponse affirmative, Monsieur le Ministre que compte-t-il envisager afin de garantir que les collections y exposées ne subissent aucun dommage suite aux problèmes techniques de l'immeuble ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Marc Lies
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Luxembourg, le 6 décembre 2016

Réf. : 81ax2aae7



Le Ministre de la Culture

A

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

**Objet : Question parlementaire n° 2531 du 7 novembre 2016 de Monsieur le Député Marc Lies
relative au Musée de la Police Grand-Ducale**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la parlementaire n° 2531 du 7 novembre 2016 de Monsieur le Député Marc Lies relative au Musée de la Police Grand-Ducale, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre de la Culture

Guy Arendt
Secrétaire d'Etat

Réponse à la question parlementaire n° 2531 du 7 novembre 2016 de Monsieur le Député Marc Lies relative au Musée de la Police Grand-Ducale

Le 27 octobre 2015, une demande de classement de l'immeuble, 1 rue Marie et Pierre Curie à Luxembourg-Ville, hébergeant le Musée de la Police Grand-Ducale, a été introduite par l'ASBL « Le Musée de la Police Grand-Ducale (ci-après l' « association ») auprès du ministère de la Culture.

Afin de ne pas compromettre d'autres projets concernant la future utilisation de l'ensemble du site « Verlorenkost » à des fins d'utilité publique, le ministère de la Culture a pris la décision de ne pas déclencher la procédure de classement de l'immeuble en question.

Le Musée de la Police Grand-Ducale faisant partie du domaine de l'Etat et étant placé sous la tutelle du ministère de la Sécurité intérieure, il n'appartient pas au ministère de la Culture de subvenir aux coûts de rénovation dudit musée.

Pour ce qui est du contenu du Musée de la Police Grand-Ducale, le ministère de la Culture se réjouit de la conservation des objets collectionnés. C'est pourquoi, le ministère soutient le Musée de la Police Grand-Ducale par le biais du réseau *Musées Luxembourg* auquel l'association a adhéré. Un crédit budgétaire annuel pour le financement d'activités communes des musées, telles que l'élaboration de projets pédagogiques, de promotion et de gestion des collections, figure au budget du ministère de la Culture.